



## Priorité 1

### Préserver le capital naturel et renforcer l'adaptation au changement climatique du SUDOE

#### Objectif spécifique 2.5 : Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau

##### Besoins territoriaux

L'exposition de la zone SUDOE aux effets et impacts du changement climatique est particulièrement évidente dans les phénomènes extrêmes liés au cycle de l'eau, tels que les sécheresses et les inondations.

En effet, l'irrégularité et la variabilité du régime pluvial, combinées à la pression anthropique liée à l'urbanisation et aux activités agricoles, touristiques et industrielles, créent de nouveaux défis pour la société, les écosystèmes et l'économie. Ces défis seront particulièrement évidents dans les zones rurales ou dans les zones où les systèmes d'approvisionnement en eau sont moins développés et plus dépendants des cycles naturels. Ces facteurs soulignent l'importance d'une gestion efficace et durable des ressources en eau dans la zone SUDOE, qui sera au centre de cette priorité.

Avec cet objectif spécifique, le programme SUDOE vise à faire progresser l'adoption de solutions communes et favoriser la connaissance, l'échange et l'application de bonnes pratiques dans la gestion des bassins hydrographiques. Cela pourra concerner, par exemple, la gestion naturelle durable, la mise en œuvre de solutions numériques dans la gestion de l'eau, les modèles compatibles et durables d'utilisation de l'eau et de maintien des écosystèmes, l'analyse des infrastructures résilientes ou les modèles de gouvernance.

##### Objectifs

Les actions de coopération proposées dans le cadre de cet OS devraient contribuer à la réalisation des objectifs suivants :

- Protéger et conserver les ressources en eau, en renforçant leur résilience face aux facteurs naturels et humains.
- Améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans ses usages multiples (industriels, agricoles, résidentiels et institutionnels).

### Types d'actions (liste non exhaustive)

- Améliorer l'accès aux ressources en eau et leur utilisation, et renforcer la gestion durable et la qualité de l'eau
- Encourager la réduction, la réutilisation ou l'économie d'eau par des mesures telles que la promotion de systèmes plus économes en eau (assainissement, canalisations efficaces, économies d'eau) aux niveaux domestique, industriel, agricole et institutionnel.
- Réduire l'impact des activités agricoles sur le système hydrique de la zone SUDOE.
- Créer des réseaux et rechercher des solutions communes pour répondre aux défis liés aux ressources en eau dans la zone SUDOE.

Les types d'actions ont été évalués comme compatibles avec le principe DNSH puisqu'ils ne devraient pas causer d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. En revanche, il n'est pas exclu que, dans certains cas, les actions pilotes ou actions démonstratives sur le terrain, même si elles ne sont pas de grande envergure, puissent causer des impacts environnementaux significatifs. Ainsi, dans ces cas, les projets en question devraient démontrer leur conformité avec le principe du DNSH dans le formulaire de candidature. Dans ce cas, cette conformité sera évaluée au cours du processus de sélection, confirmée avant la signature de l'accord d'octroi FEDER et suivie pendant la mise en œuvre du projet grâce à un mécanisme de suivi spécifique.

### Résultats attendus

- Contribuer à accroître l'efficacité et l'efficacité de la gestion transnationale des ressources en eau.
- Promouvoir l'amélioration de la qualité de l'eau, de l'approvisionnement en eau et les indicateurs d'assainissement en contribuant à la mise en œuvre de systèmes plus efficaces et durables.
- Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles des acteurs directement responsables de la gestion des risques liés aux ressources en eau.
- Encourager l'analyse de la complémentarité des différents usages de l'eau, y compris l'utilisation d'eau recyclée, afin de réduire la pression sur la consommation des ressources.

### Pour atteindre ces résultats, il sera nécessaire :

- Que tous les projets développent et mettent en œuvre des solutions sur le terrain par le biais d'initiatives concrètes telles que des actions pilotes ou de démonstration ;

- Que les projets associent tous les acteurs qui constituent la chaîne de valeur (énumérés ci-dessous) afin que les résultats soient atteints et puissent contribuer à un changement efficace des politiques publiques sur ces questions.

#### Acteurs clés de la chaîne de valeur :

- Les autorités publiques compétentes, ou les agences ou organismes déléguées. Ces acteurs ont un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre des politiques à l'échelle pertinente et dans la promotion du développement de nouvelles réglementations ou de leur mise en cohérence au niveau transnational.
- Les opérateurs liés à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et au traitement, qui jouent un rôle clé dans les projets en contribuant aux solutions potentielles pour une consommation et une gestion de l'eau plus efficaces.
- Les organismes scientifiques et universitaires dans la mesure où ils représentent un appui fondamental pour approfondir la connaissance et la coopération entre pairs, ainsi que pour le développement de technologies pour la protection et la gestion des ressources en eau.
- Les organisations de la société civile (communautés d'irrigation, associations, ONG, etc.) qui facilitent la participation des citoyens, la sensibilisation et la diffusion de résultats pouvant avoir un impact sur l'élaboration des politiques.
- Les petites et moyennes entreprises ayant un potentiel d'innovation dans la protection et la gestion des ressources en eau qui peuvent apporter leurs solutions aux projets.

Les textes des appels à projets pourront définir plus en détail les acteurs clés ciblés et leur degré d'implication attendus dans les candidatures soumises à cet OS.

Les projets devront se concentrer sur les activités qui sont prioritaires pour la zone SUDOE et qui ne sont pas couvertes par les programmes de coopération transnationale des bassins maritimes (Euro-MED et Atlantique). Ainsi, les projets traitant de la gestion des eaux marines et côtières ne seront pas éligibles au SUDOE.